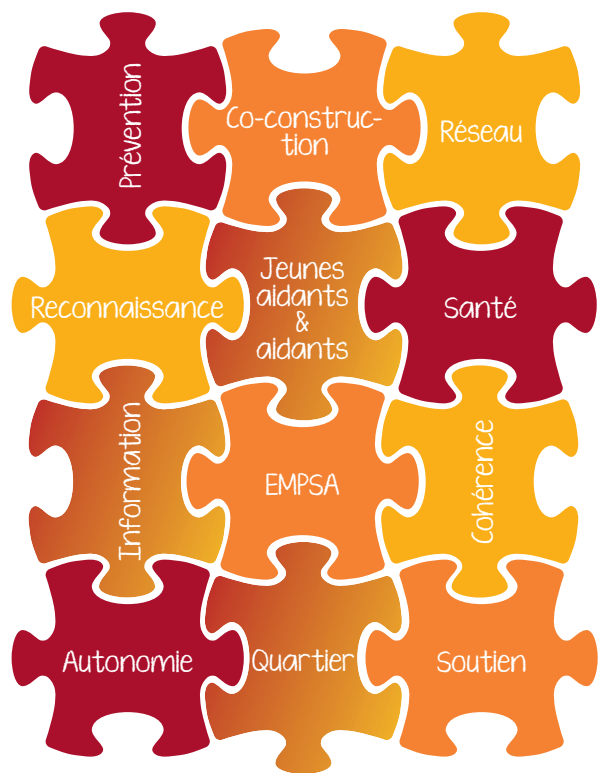




À l'initiative de



En partenariat avec



Un projet subsidié par



Nous contacter

02/474.02.35

equipemobile@jeunesaidantsproches.be

[f /empsa0](https://www.facebook.com/empsa0)

578 Boulevard de Smet de Naeyer, 1020 Bruxelles

Équipe **Mobile**
Prévention
Soutien
Aidance



Soutenons ceux qui soutiennent!



Une équipe qui **se rend à domicile** pour reconnaître, informer et soutenir les aidants et jeunes aidants.



www.jeunesaidantsproches.be



Vous êtes jeune aidant ou aidant

Vous avez un proche qui est en situation de dépendance suite à l'arrivée d'une maladie et/ou d'un accident.



Vous le soutenez émotionnellement



Vous vous occupez du reste de la famille



Vous devez gérer la santé de votre proche



Vous l'aidez à s'habiller, à faire sa toilette



Vous l'aidez à se déplacer



Vous vous occupez du ménage, de la lessive, des courses et des repas



Vous devez gérer les documents administratifs et les finances de la famille

Vous êtes un enfant, adolescent ou jeune adulte de moins de 25 ans qui rencontre ces situations, vous êtes un jeune aidant proche.

Accompagnement proposé par l'EMPSA

- Évaluer la situation globale de la famille
- Écouter les besoins des jeunes aidants et des aidants proches
- Prévenir l'impact de l'aide sur les relations et la santé
- Éviter l'isolement relationnel et affectif
- Aider à l'organisation et à la répartition des tâches suite à la dépendance
- Favoriser l'autonomisation des jeunes aidants et des aidants
- Identifier les sources d'épuisements possibles
- Proposer des formules de soutien et de répit
- Informer la famille des aides existantes et de leur mise en place
- Évaluer régulièrement l'accompagnement et les adaptations proposées



Des réseaux d'aides existent autour de vous à Bruxelles...

Vous pouvez faire appel à l'**Équipe Mobile Prévention Soutien Aidance** (EMPSA).

Cette équipe mobile, composée d'une psychologue, d'une assistante sociale, d'un infirmier et d'une employée administrative, **se déplace à domicile dans les 19 communes bruxelloises**. Elle vous propose un accompagnement suite à l'apparition ou à l'aggravation d'une situation de dépendance d'un des membres de la famille.



Qui peut faire appel à l'EMPSA?

Le jeune aidant, l'aidant, la personne en perte d'autonomie, les proches/l'entourage et tout professionnel intervenant auprès de la famille. Toute intervention de l'EMPSA est **entièrement gratuite**.

En dehors de nos heures de travail, notre télésecrétariat est accessible 24 h/24 et 7 jours/7.